hautement ma pensée. Je le puis d'autant mieux que mon opinion ne peut plus influencer personne.

Eh bien! à mon humble avis, en présence de la loi persécutrice dirigée contre nous, il n'y avait que deux partis à prendre : ou se disperser et se condamner à l'exil: ou attendre dans le calme qu'on vînt nous chasser violemment de chez nous. Ainsi, nos populations auraient mieux compris que cette loi néfaste porte une sérieuse atteinte à la liberte et à la propriété de tous les citoyens.

Vous avez choisi le premier parti, et vous motivez votre résolution avec une logique si lumineuse qu'on ne peut s'empêcher de dire: Ils ont raison.

Daignez, mes très révérends Pères, agréer l'humble hommage de mon profond respect et de mon affectueux dévouement.

+ CHARLES,

évêque de Valence.

Chronique diocésaine

— Dimanche dernier, salut solennel à la chapelle du Séminaire, à l'occasion de la fête de saint Charles Borromée.

— Grande fête, dimanche dernier, le 10, à Sainte-Sophie d'Halifax (Mégantic). Monseigneur l'Archevêque, qui s'y était rendu la veille, avec M. l'abbé Laflamme, assistant-secrétaire, a fait la bénédiction de la nouvelle église paroissiale. A la grandmesse, Sa Grandeur a félicité les fidèles de Sainte-Sophie sur le temple superbe qu'ils viennent d'élever. — A l'issue de la grandmesse, Monseigneur fit la bénédiction du carillon destiné à la nouvelle église. Ces trois belles cloches, qui donnent les notes mi bémol, fc., sol, viennent de la manufacture Havard. Sermon de circonstance par M. l'abbé Chs Richard, curé de Saint-Romuald. Les offrandes des parrains et des autres assistants se sont élevés à la somme de \$780. — A l'issue de la cérémonie, banquet de deux cents couverts, organisé par M. G.-E. Sauviat, de Québec.

M. 1's droit tr Dura ville, et constru la Cha qui ent Grande la cérén procède tin, Mor du nouv - Ms du mor Québec. -Ai Marois. Québec. collectio tions de -Pa - articl dans not qu'éprot chaussu toutes m que leur - de vo porter r veulent est démo table me

Les « I leurs préture, sou les âmes « âmes étot